

Vendredi 28 juin 2019

### POURVOIR LES EMPLOIS SAISONNIERS :

#### LE DÉPARTEMENT MAINTIENT LE RSA EN PLUS DU SALAIRE

Afin de lever certains freins qui peuvent exister pour permettre le retour à l'emploi et pallier au manque de mains d'œuvre dans certains secteurs d'activités saisonniers, le Département de Loir-et-Cher a choisi d'expérimenter un dispositif sans précédent : le maintien des allocations du revenu de solidarité active en plus du salaire perçu. Cela concerne tous les bénéficiaires du RSA qui signeraient un contrat de travail pour un emploi saisonnier entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2019 dans les secteurs en tension : tourisme, hôtellerie, restauration, secteur agricole, viticulture et aide à la personne.

Lorsqu'un bénéficiaire du RSA, suivi dans le cadre de JOB41 et par la direction de l'insertion du Département, signe un contrat de travail, quel qu'en soit la durée, il sort bien souvent du dispositif. A la fin du contrat de travail, il doit renouveler son inscription. Cette réinscription peut prendre quelques semaines et engendrer des retards dans le versement d'aides complémentaires. Cela peut constituer un frein.

Ce dispositif expérimental doit lever cette contrainte et permettre aux bénéficiaires de valoriser leurs compétences en reprenant une activité, de retrouver une vie sociale et d'améliorer leurs revenus.

Dans de nombreux secteurs, le recrutement est difficile ; notamment, dans le domaine des services à la personne qui représente 48% des offres en ligne sur Job41 pour seulement 1,5% des Cv déposés.

**Ce dispositif débute dès le 1<sup>er</sup> juillet. Il pourrait concerner 8300 personnes actuellement bénéficiaires du RSA.** Plus d'info sur : <http://www.le-loir-et-cher.fr/services-en-ligne/etre-accompagne/insertion-habitat/>

Pour Christina Brown, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'insertion et du RSA « *Ce dispositif va permettre de redonner confiance à de nombreux bénéficiaires du RSA qui sont aujourd'hui éloignés de l'emploi. Ces futurs salariés vont ainsi permettre à des recruteurs de poursuivre et développer leur activité. Le Département mise sur cette expérimentation pour promouvoir l'emploi* ».

#### Quelques chiffres en Loir-et-Cher :

8300 allocataires du RSA - 3000 inscrits sur Job41 – **500 offres d'emploi** dont 74% sont dans les secteurs d'activités concernés par le dispositif (48% dans les services à la personne, 16% dans le tourisme, hôtellerie et restauration et 10% dans le domaine agricole) - 2000 retours vers l'emploi depuis janvier 2017 dont 500 directement via Job41 et 1500 via nos référents de parcours et 80 CDI.

---

#### CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12